

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240409_17 du 09/04/2024
Pôle Culture – Sports – Vie associative

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 03/04/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Rapporteur : Thierry DUCHAMP

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 43

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 20

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN
Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Sandrine BELMONT pouvoir à Tassadit BELLABAS
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND pouvoir à Christian AMBARD
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI pouvoir à Marcel GOLBERY
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Maryse MICHAUD
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON
Patrice LANGIN pouvoir à Thierry DUCHAMP
Marion LECLERE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jérôme MOROGE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Levana MBOUNI
Anne PASTUREL pouvoir à Philippe SOUCHON
Jean-Luc PAYS pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME
Christiane PLASSARD pouvoir à Jean-Luc VIDALOT
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bertrand MANTELET - Maud MILLIER DUMOULIN

Objet : Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2024

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 02/04/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous.

Des acomptes ont déjà été versés à certaines associations conformément à la délibération n°20231214_7B du Conseil municipal de la ville d'Oullins en date du 14 décembre 2023 et à la délibération du 12 décembre 2023 n°VILLE_2023DL072_5/5 de la ville de Pierre-Bénite relatives au versement des acomptes 2024 de subventions aux associations.

Le tableau ci-après présente donc le montant total de la subvention et, le cas échéant, l'acompte déjà versé ainsi que le reste dû.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2024 (chapitre 65)			
Association	Montant de la subvention	Acompte versé	Reste dû
Amicale des Retraités de la Mairie d'Oullins	3 000 €		3 000 €
Administration générale	3 000 €	0 €	3 000 €
Ass. Parents d'élèves des écoles Pablo Picasso et Paul Eluard (APE3PE)	100 €		100 €
Ass. Parents d'élèves École Henri Wallon	100 €		100 €
Ass. Parents d'élèves École Jean Lurçat	100 €		100 €
Coopérative scolaire École Pablo Picasso	1 364 €		1 364 €
Coopérative scolaire	528 €		528 €

École Jean Lurçat			
Coopérative scolaire École Jean Jaurès/Langevin	1 578,50 €		1 578,50 €
Coopérative scolaire École Paul Éluard	1 732,50 €		1 732,50 €
Coopérative scolaire École Paul Éluard	2 650 €		2 650,00 €
Coopérative scolaire École Henri Wallon	654,50 €		654,50 €
Centre de Ressources Pédagogiques Lyon	200 €		200 €
Délégués départementaux de l'Education Nationale	125 €		125 €
FCPE CES Marcel Pagnol	100 €		100 €
Foyer Socio-éducatif CES Marcel Pagnol	1 550 €		1 550 €
Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon	300 €		300 €
M'Oullins à Paroles	230 €		230 €
Affaires scolaires	11 312,50 €	0 €	11 312,50 €
Éclaireuses Éclaireurs de France	850 €		850 €
Scouts et Guides de France Oullins La Mulatière	3 700 €		3 700 €
Scouts et Guides de France Pierre- Bénite	800 €		800 €
OASIS - Informatique et insertion professionnelle	6 000 €		6 000 €
Oullins Micro Informatique	1 350 €		1 350 €
Jeunesse et Plan numérique	12 700 €	0 €	12 700 €
Entreprendre à Oullins	3 000 €		3 000 €
Graines de sol Appui à la création d'entreprise coopérative d'activité	11 000 €	3 300 €	7 700 €
Graines de Sol - CITESLAB Service d'Armorçage de Projets	7 100 €		7 100 €
Graines de Sol - Pôle art et culture AZELAR	1 000 €		1 000 €
Union des commerçants Pierre- Bénite	500 €		500 €
Développement économique	22 600 €	3 300 €	19 300 €
Aïkido Club	2 100 €	840 €	1 260 €
Ass. Sportive Collège Marcel Pagnol	400 €		400 €
Badminton Club d'Oullins (BACO)	15 000 €	4 500 €	10 500 €
Boules de Gones	2 600 €	1 040 €	1 560 €

Boxing Club Oullinois (BCO)	2 000 €		2 000 €
Boxing Club Pierre-Bénite	3 500 €	1 400 €	2 100 €
Canoe Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM)	900 €		900 €
CASCOL Athlétisme	2 000 €		2 000 €
CASCOL Boules	600 €		600 €
CASCOL Gym	11 000 €	3 300 €	7 700 €
CASCOL Natation	7 000 €		7 000 €
CASCOL Pétanque	600 €		600 €
CASCOL Rando	500 €		500 €
CASCOL Tennis	4 000 €		4 000 €
CISAG	18 000 €	5 400 €	12 600 €
CISGO VBALL (Club Intercommunal SAINT GENIS-LAVAL / OULLINS)	4 000 €		4 000 €
Entente Cycliste Pierre-Bénite/Saint-Genis-Laval	300 €		300 €
Escrime Ouest Lyonnais	1 500 €		1 500 €
Etoile Cycliste Duquesne	500 €		500 €
Gymnastique Volontaire	500 €		500 €
Judo Club Pierre-Bénite	13 500 €	5 400 €	8 100 €
La Trace	530 €		530 €
Office municipal des Sports de Pierre-Bénite	8 600 €	3 440 €	5 160 €
Olympique Lyon Sud	7 000 €	2 800 €	4 200 €
Oullins Judo Jujitsu	3 600 €		3 600 €
Oullins Triathlon	1 000 €		1 000 €
Sauveteurs Secouristes de l'Ouest Lyonnais	3 000 €		3 000 €
Section plongée Pierre-Bénite	2 300 €	920 €	1 380 €
SGOSFF St Genis Oullins Ste Foy Féminin	4 000 €		4 000 €
Taekwondo	1 000 €		1 000 €
Tennis Club d'Oullins	10 000 €	3 000 €	7 000 €
Tennis Club Pierre-Bénite	6 800 €	2 720 €	4 080 €
Union sportive municipale de Pierre-Bénite	22 500 €	9 000 €	13 500 €

Sport	160 830 €	43 760 €	117 070 €
Association Renaissance du Petit Perron	500 €		500 €
Compagnie La Rouquine	1 000 €		1 000 €
Groupe Mycologique et Naturaliste d'Oullins et Environs	850 €		850 €
Les arts de Pierre-Bénite	200 €		200 €
Les Petits Chanteurs de Saint Thomas d'Aquin	400 €		400 €
Société Musicale l'Abeille	3 200 €		3 200 €
U.A.I.C.F. Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français	450 €		450 €
Affaires culturelles	6 600 €	0 €	6 600 €
Amély Accès au droit	2 300 €		2 300 €
AMMMGSOL (Association des médecins de la maison médicale de garde du sud-ouest Lyonnais)	1 500 €		1 500 €
Amicale des sapeurs-pompiers du centre d'intervention mixte de Pierre-Bénite	500 €		500 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	260 €		260 €
Amicale des jeunes sapeurs-pompiers	400 €		400 €
Association Formation Ingénierie Plateforme linguistique	6 640 €		6 640 €
ASSEDA	900 €		900 €
Club de l'Amitié	200 €		200 €
Club UNRPA Oullins	500 €		500 €
Compagnons Bâtisseurs Rhône Alpes (CBRA)	2 000 €		2 000 €
Donneurs de Sang Bénévoles d'Oullins	300 €		300 €
Comité des fêtes de Pierre-Bénite	1 000 €		1 000 €
JANUS France	1 500 €		1 500 €
Les amis de Pierre-Bénite	500 €		500 €
Le Cercle du Bel Age	540 €		540 €
Les Gones de la Traille de la Saulaie	530 €		530 €
Les Jardiniers du Golf	320 €		320 €
Les Petites Cantines Oullins	750 €		750 €

Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône	5 000 €		5 000 €
Métropole de Lyon <i>Lutte contre l'habitat indigne</i>	4 000 €		4 000 €
Oullins Entraide	20 000 €	6 000 €	14 000 €
Oullins Mali Aqua Viva	400 €		400 €
Pierre-Bénite, son histoire, son patrimoine	500 €		500 €
Pierre-Bénite Ville Jumelée	1 250 €		1 250 €
Présence en milieu hospitalier (PEMH)	300 €		300 €
Secours catholique	300 €		300 €
Secours populaire	1 300 €		1 300 €
UNIS-CITÉ Les écos-solidaires-services civiques	2 750 €		2 750 €
VIFFIL SOS FEMMES	5 100 €		5 100 €
Solidarités	61 540 €	6 000 €	55 540 €
UFAC Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre - Oullins	300 €		300 €
FNACA Pierre-Bénite	300 €		300 €
Anciens combattants	600 €	0 €	600 €
Total	279 182,50 €	53 060 €	226 122,50 €

Chaque association recevra un courrier de notification suivant les modèles annexés à la présente délibération.

Une convention d'objectifs a été signée entre la mairie de Pierre-Bénite et l'Union sportive municipale de Pierre-Bénite en 2022. Cette convention qui couvre les saisons 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 est annexée à la présente délibération pour information.

Ne prennent pas part au vote :

- Sandrine BELMONT pour le Comité des fêtes
- Eliane CHAPON pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine
- Alain DONJON pour Les Amis de Pierre-Bénite
- Marcel GOLBERY pour l'Olympique Lyon Sud
- Josiane MARTIN pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine
- Levana MBOUNI pour Les Amis de Pierre-Bénite
- Marjorie MERCIER pour le Comité des fêtes
- Christiane PLASSARD pour l'UAICF
- Tassadit BELLABAS pour Oullins entraide
- Claire BELLISSEN pour ASSEDA
- Benjamin GIRON pour ASSEDA

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants restant dus, soit 226 122,50 € (deux cent vingt-six mille cent vingt-deux euros et cinquante centimes).

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2024 au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

Tassadit BELLABAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).